

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 29 MAI 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. ROIG, M. REY, Mlle VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. PERIZ, M. REIFFERS

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

Il informe les membres du Conseil d'Administration des prises de position de la Conférence des Présidents d'Universités :

- ♦ la CPU menace de se retirer de la Commission MAROIS/FILLATRE si les derniers projets de décrets liés à la « masterisation » ne sont pas retirés,
- ♦ la CPU est en train de préparer une note sur la question de la modulation des services proposant de considérer systématiquement la 193^{ème} heure comme la première heure complémentaire,
- ♦ la CPU a été informée d'une décision visant, contrairement à ce qui était annoncé depuis le début de l'année, à ce que le Ministère conserve au niveau national la gestion de la campagne 2009/2010 de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche/Prime d'Excellence Scientifique,
- ♦ le Ministère envisage d'encourager les universités à organiser par voie électronique les votes organisés dans le cadre des prochaines élections étudiantes.

I - ETUDE DU CALENDRIER DES EXAMENS ET DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Monsieur le Président rappelle la position du Ministère qui conditionne la tenue des examens en juin à la réalité d'une reprise « suffisante » des enseignements. Le Ministère se déclare prêt à décider d'un décalage de la première session des examens du second semestre au début du mois de septembre.

Il précise que le plan de rattrapage des cours devra faire l'objet d'une double validation académique et ministérielle.

Monsieur RICHARD s'interroge sur la notion de « volumes horaires suffisants » posée par le Ministère.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit pour lui de démontrer que le plan de reprise des cours permettra d'assurer un minimum de 60 % des enseignements prévus au second semestre, et donc 80 % de ceux prévus sur l'année.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur COQUELIN, vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, afin de communiquer aux membres du Conseil la synthèse des débats du CEVU du 28 mai.

Monsieur COQUELIN rappelle les termes de la motion A, résultat d'une longue négociation avec le Comité de Mobilisation, qui fixait 3 conditions à l'organisation des examens en juin :

- ♦ une condition pédagogique liée à notre capacité à mettre en place un programme de rattrapage des enseignements compatible avec les exigences nationales et locales en termes de transmission des savoirs,
- ♦ une condition technique liée à notre capacité à organiser, administrativement, la session d'examens avant la fin du mois de juin,
- ♦ une condition politique liée à l'obtention de signes forts de la part du gouvernement sur les 2 projets de réforme ayant entraîné la mobilisation.

Monsieur COQUELIN informe les membres du Conseil que le CEVU du 28 mai a examiné, de manière très précise et approfondie, l'ensemble des propositions de modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) adoptées en Conseil d'UFR.

Il évoque en particulier le problème de l'UFR Histoire de l'Art qui a souhaité maintenir, contrairement aux différentes lettres de cadrage, un certain nombre de contrôles continus dans ces MCC. Il propose au Conseil d'Administration d'adopter une position visant à ne pas autoriser ce contrôle continu.

Il attire également l'attention des membres du Conseil sur la situation de l'UFR Etudes Ibériques et Ibéro-Américaines dont le Conseil a voté le report de l'examen des MCC. Compte tenu des contraintes liées au calendrier des examens, le CEVU s'est donc livré, en présence du Directeur d'UFR et d'un certain nombre de membres de ce Conseil, à une analyse précise de ces modalités qui ont ensuite été adoptées par un vote.

Monsieur COQUELIN donne lecture des 2 textes adoptés lors du dernier CEVU :

a) Conformément au vote du CEVU réuni le 28 mai, l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 prépare la première session d'examens du second semestre 2008/2009 selon le calendrier suivant :

- ♦ Publication du calendrier des épreuves écrites terminales : le 8 juin,
- ♦ Ecrits terminaux : du 22 au 30 juin,
- ♦ Examens oraux et écrits UFR : du 18 juin au 3 juillet (la période du 1^{er} au 3 juillet ne devant être utilisée qu'à titre exceptionnel),
- ♦ Publication des résultats : le 13 juillet.

b) Le calendrier du second semestre et les conditions de transmission des contenus pédagogiques ayant été fortement perturbés, les Modalités de Contrôle des Connaissances sont modifiées. Elles doivent faire l'objet d'un vote en Conseil d'Administration le 29 mai.

Le CEVU, dans son vote du 28 mai, souhaite porter l'attention du CA et de l'ensemble des équipes pédagogiques sur six points essentiels au bon déroulement de cette période exceptionnelle qui modifie le calendrier universitaire initialement prévu :

1) Les épreuves orales et écrites organisées par les UFR ne devront pas se dérouler avant le 18 juin sauf demande dérogatoire accordée par le vice-président CEVU répondant au besoin spécifique d'étudiants en situation particulière. La période du 1^{er} au 3 juillet ne devra également être utilisée qu'à titre exceptionnel.

2) Le CEVU recommande aux UFR que le tirage au sort de sujets, lors d'épreuve écrite, soit transformé en un sujet parmi plusieurs laissé au choix de l'étudiant.

3) Le contrôle continu, compte tenu du déroulement perturbé du second semestre, ne peut être maintenu après le 2 février. Si le contrôle continu devait entrer dans les Modalités de Contrôle des Connaissances, cela ne serait possible que si l'ensemble des étudiants du régime général auront pu y être évalués et sous réserve que soit offerte, à tous les étudiants du régime général, la possibilité de passer en régime dispensé (au plus tard le 2 juin – sauf cas dérogatoires accordés par le vice-président CEVU).

4) L'ensemble des épreuves devra faire l'objet d'une information par mail, sur le site institutionnel de l'université, et par affichage dans les UFR. Les contenus pédagogiques sur lesquels porteront les épreuves devront être clairement précisés par ces mêmes voies. Les sujets d'examens ne devront porter que sur des contenus mis à disposition de tous les étudiants.

5) Les jurys d'examens sont souverains dans leurs décisions. Tout étudiant en situation particulière (étudiants salariés par exemple) rencontrant une difficulté majeure pourra toutefois informer la commission d'observation et de médiation spécialement installée à cet effet. Elle sera chargée de présenter les cas non résolus auprès du vice-président CEVU. Celui-ci, comme lors de toute session d'examens, pourra être saisi par un étudiant d'une demande de recours en cas d'anomalie grave constatée.

6) Les changements des Modalités de Contrôle des Connaissances visent à ne pénaliser aucun étudiant du fait de la perturbation profonde du calendrier universitaire et des dispositifs pédagogiques initialement prévus.

Monsieur GIRON se félicite de la qualité et de la clarté de cette lettre de cadrage. Il souhaite que les points 3, 4 et 5 soient intégrés à la charte des examens. Il soulève la question des candidats à l'inscription en IUFM et à la compatibilité entre les différents calendriers. Il s'inquiète aussi de la situation des étudiants souhaitant s'inscrire en Master Pro.

Monsieur le Président indique que l'IUFM a annoncé le report de son calendrier d'inscription. Il rappelle que, même dans le cadre d'une année universitaire normale, les admissions sont souvent prononcées sous condition de réussite aux examens.

Monsieur HOYAUX ajoute que traditionnellement les Commissions d'Admission en Master Pro travaillent essentiellement sur les projets des étudiants plus que sur leurs résultats qui ne sont souvent pas acquis au moment où elles fonctionnent.

Monsieur COQUELIN informe les membres du Conseil du long débat posé au CEVU sur la question des modalités de mise en œuvre du tirage au sort des matières donnant lieu à évaluation des connaissances. Il fait part des 2 thèses en présence proposant, soit de laisser le soin à chaque UFR de fixer les règles de ce tirage au sort, soit de s'en remettre à une décision du Conseil d'Administration imposant aux équipes pédagogiques de laisser aux étudiants la possibilité de choisir la matière évaluée.

Monsieur BAUDORRE évoque la notion de « dommages collatéraux » pour qualifier la perte considérable dans le contenu de la transmission des connaissances. Il s'oppose à une idée selon laquelle la pression pour garantir un contenu d'enseignement transmis avant d'envisager la question des examens et du diplôme ne serait que ministérielle. Il rappelle que cette transmission des savoirs doit rester la préoccupation première de l'université.

Monsieur le Président, après cette synthèse des MCC élaborées par les composantes, félicite les directeurs d'UFR pour la qualité du travail qu'ils ont conduit. Il annonce qu'il envisage d'engager une partie des crédits du Plan Licence pour procéder à un rattrapage des connaissances non délivrées cette année.

Monsieur JOURDAN se déclare, par rapport au point 2 du texte du CEVU, favorable au fait de laisser aux UFR la possibilité de maintenir un tirage au sort pour les examens.

Madame BOULERIE, afin de privilégier l'objectif de réussite des étudiants, propose d'obliger les UFR à laisser la possibilité de choisir la matière sur laquelle portera l'évaluation. Elle rejette l'idée d'un risque de dévaluation des diplômes délivrés par l'université.

Monsieur COQUELIN propose de créer une règle selon laquelle chaque étudiant pourrait choisir parmi des sujets relevant de 2 ou 3 enseignements.

Monsieur BEYLOT souligne qu'une partie des problèmes rencontrés provient du faible nombre actuel d'UE.

Monsieur RICHARD se déclare favorable à une recommandation forte en faveur du choix laissé à l'étudiant.

Mademoiselle VAILLANT rappelle que son syndicat s'est toujours opposé au principe du tirage au sort.

Madame RIGAL-CELLARD précise que le tirage au sort est né d'une double volonté visant à limiter, dans le temps, la durée des sessions d'examens et à corriger les déséquilibres de charge de travail entre les collègues enseignants.

Monsieur COQUELIN confirme l'intérêt de contrôler le nombre et la durée des épreuves. Sur la question des MCC de l'UFR Histoire de l'Art, il propose la transformation du contrôle continu en oral.

Monsieur le Président met au vote le calendrier de la 1^{ère} session suivant :

Conformément au vote du CEVU réuni le 28 mai, le Conseil d'Administration de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, réuni le 29 mai 2009, a décidé d'organiser la préparation de la première session d'examens du second semestre 2008/2009 selon le calendrier suivant :

- ♦ *Publication du calendrier des épreuves écrites terminales : le 8 juin,*
- ♦ *Ecrits terminaux : du 22 au 30 juin,*
- ♦ *Examens oraux et écrits UFR : du 18 juin au 3 juillet (la période du 1er au 3 juillet ne devant être utilisée qu'à titre exceptionnel),*
- ♦ *Publication des résultats : le 13 juillet.*

➤ Le projet de calendrier est adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

Monsieur le Président met ensuite au vote le projet de délibération issu du CEVU et modifié en séance :

Conformément au vote du CEVU réuni le 28 mai, le Conseil d'Administration de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, réuni le 29 mai 2009, a décidé d'organiser la préparation de la première session d'examens du second semestre 2008/2009 selon le calendrier suivant :

- ♦ *Publication du calendrier des épreuves écrites terminales : le 8 juin,*
- ♦ *Ecrits terminaux : du 22 au 30 juin,*
- ♦ *Examens oraux et écrits UFR : du 18 juin au 3 juillet (la période du 1er au 3 juillet ne devant être utilisée qu'à titre exceptionnel),*
- ♦ *Publication des résultats : le 13 juillet.*

Le calendrier du second semestre et les conditions de transmission des contenus pédagogiques ayant été fortement perturbés, les Modalités de Contrôle des Connaissances ont été modifiées et validées par le Conseil d'Administration. Le contenu de ces Modalités de Contrôle des Connaissances sera communiqué dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 8 juin 2009.

Le CA a souhaité attirer l'attention de l'ensemble des équipes pédagogiques sur six points essentiels au bon déroulement de cette période exceptionnelle qui modifie le calendrier universitaire initialement prévu :

1) *Les épreuves orales et écrites organisées par les UFR ne devront pas se dérouler avant le 18 juin, sauf demande dérogatoire accordée par le vice-président CEVU répondant au besoin spécifique d'étudiants en situation particulière. La période du 1er au 3 juillet ne devra également être utilisée qu'à titre exceptionnel.*

2) *Le CA recommande aux UFR de s'assurer que toute épreuve écrite, à l'intérieur d'une UE, reposant sur un tirage au sort des matières évaluées, soit transformée en une épreuve laissant à l'étudiant le choix du sujet traité parmi un ensemble de sujets proposés.*

3) *Le contrôle continu, compte tenu du déroulement perturbé du second semestre, ne peut être maintenu après le 2 février. Au-delà de cette date, si le contrôle continu devait entrer dans les Modalités de Contrôle des Connaissances, cela ne serait possible que si l'ensemble des étudiants du régime général auront pu y être évalués et sous réserve que soit offerte, à tous les étudiants du régime général, la possibilité de passer en régime dispensé (au plus tard le 2 juin – sauf cas dérogatoires accordés par le vice-président CEVU).*

4) *L'ensemble des épreuves devra faire l'objet d'une information par mail, sur le site institutionnel de l'université, et par affichage dans les UFR. Les contenus pédagogiques sur lesquels porteront les épreuves devront être clairement précisés par ces mêmes voies. Les sujets d'examens ne devront porter que sur des contenus mis à disposition de tous les étudiants.*

5) *Les jurys d'examens sont souverains dans leurs décisions. Tout étudiant en situation particulière (étudiants salariés par exemple) rencontrant une difficulté majeure pourra toutefois informer la commission d'observation et de médiation spécialement installée à cet effet. Elle sera chargée de présenter les cas non résolus auprès du vice-président CEVU. Celui-ci, comme lors de toute session d'examens, pourra être saisi par un étudiant d'une demande de recours en cas d'anomalie grave constatée.*

6) Les changements des Modalités de Contrôle des Connaissances visent à ne pénaliser aucun étudiant du fait de la perturbation profonde du calendrier universitaire et des dispositifs pédagogiques initialement prévus.

➔ **La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

Monsieur le Président propose ensuite aux membres du Conseil la validation des Modalités de Contrôle des Connaissances dans les formes adoptées par le CEVU et modifiées en séance.

➔ **Le Conseil vote à l'unanimité l'ensemble des Modalités de Contrôle des Connaissances.**

II - ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Monsieur le Président, conformément aux nouveaux statuts de l'université adoptés lors de la séance du 29 avril, propose aux membres du Conseil les 2 candidatures sur les 2 nouveaux postes de vice-président délégué :

- candidature de Monsieur Charley GIRON sur le poste de vice-président délégué à la Vie de Campus,
- candidature de Madame Maïalen LAFITE sur le poste de vice-président délégué à la Vie Universitaire et à la Culture.

Monsieur COQUELIN présente le projet politique porté par cette fonction de vice-président délégué à la Vie Universitaire et à la Culture, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Campus qui constitue une opportunité unique d'amélioration de la vie sur le campus. Le projet vise à promouvoir le rayonnement de l'université en interne et vers l'extérieur. Madame LAFITE sera appuyée par une Direction créée à cet effet.

Monsieur GIRON présente son programme d'action qui s'inscrit lui aussi dans le contexte du Plan Campus, avec notamment le projet de construction d'un bâtiment dédié à la vie étudiante entre Bordeaux 3 et Bordeaux 4. Il souhaite travailler à la valorisation de l'image du campus Talence/Pessac/Gradignan. Il évoque notamment la création d'un Bureau des Etudiants qui devrait reprendre une partie des compétences actuellement dévolues à la Commission de la Vie Etudiante.

Monsieur le Président soumet au vote les 2 candidatures.

➔ **Monsieur Charley GIRON et Madame Maïalen LAFITE sont élus au premier tour.**

III - PRESENTATION AU CONSEIL DES CHARGES DE MISSION

Conformément aux dispositions des statuts de l'université, Monsieur le Président présente la liste des chargés de mission qu'il a désignés dans le cadre de la mise en œuvre du projet politique de l'équipe présidentielle :

- Monsieur David ARCELIN, chargé de mission à la réforme interne,
- Monsieur Jean-Claude CHEYSSIAL, chargé de mission à l'audiovisuel,
- Monsieur Yves-Charles GRANDJEAT, chargé de mission aux politiques scientifiques,

- Monsieur Claude JOLY, chargé de mission à l'action sociale des personnels,
- Monsieur Jean-Rémi LAPAIRE, chargé de mission aux innovations pédagogiques,
- Madame Linda LAWRENCE, chargée de mission aux Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE),
- Monsieur Philippe LOQUAY, chargé de mission aux finances,
- Mademoiselle Corinne MARACHE, chargée de mission à la mobilité étudiante,
- Madame Isabelle POULIN, chargée de mission aux métiers de l'enseignement,
- Monsieur Francis RIBEYRE, chargé de mission à l'Agenda 21.

Monsieur BAUDORRE insiste sur le caractère consensuel des personnalités désignées.

Monsieur POLI se félicite de voir se mettre en place un programme ambitieux d'action sociale à l'attention de l'ensemble des personnels de l'université.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la nomination de Madame Danielle BOURMAUD sur le poste de Directeur des Ressources Humaines à compter du 1^{er} juin 2009.

Monsieur BAUDORRE signale que le DEFLE va prochainement déposer un dossier demandant à passer en régime d'Institut.

Monsieur COQUELIN présente le calendrier de préparation du prochain Contrat Quadriennal qui devra être remonté pour le 15 octobre 2009. Il indique qu'une première étape est fixée au 23 juin avec la remontée des notes d'intention, suivie de 3 jours de concertation entre le 30 juin et le 3 juillet préalables à une première présentation devant le CEVU du 7 juillet et le CA du 10 juillet.

Il informe également les membres du Conseil que la dernière Assemblée Générale a voté le principe du blocage des examens. Il signale que 2 étudiants ont effectué une grève de la faim qui a duré jusqu'à ce jour pour le dernier.

Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président

Patrice BRUN